

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 02531 Numéro SIREN : 819 941 642 Nom ou dénomination : KARA SANITAIRE PLOMBERIE
--

Ce dépôt a été enregistré le 24/06/2022 sous le numéro de dépôt 12187

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL

LE 24 JUIN 2022

SOUS LE N°

1287

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

ETATS FINANCIERS

KARA SANITAIRE PLOMBERIE

1, Rue Henri Barbusse
94340 – JOINVILLE LE PONT

Exercice clos le 31 décembre 2021

APE : 4322A SIRET : 819 941 642



Expertise & Conseil de l'Entreprise

EXPERTISE & CONSEIL DE L'ENTREPRISE - 2 Villa Montgolfier - 94410 – SAINT-MAURICE

Tél. 01 43 97 68 80 – Fax. 01 43 97 68 81

www.ece-conseil.com

Désignation de l'entreprise SARL KARA SANITAIRE PLOMBERIE

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 1 Rue Henri barbusse

94340 JOINVILLE LE PONT

Numéro SIRET * 81994164200012

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12

Durée de l'exercice précédent * 12

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				31122021	31122020
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)		044	048		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070		
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres * (3)	072	074		
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086		
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098		
Total général (I+II)		110	112		
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		500	500
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		50	50
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		75 879	73 733
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		95 752	2 146
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		172 181	76 429
	Provisions pour risques et charges	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		20 056	3 729
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172		52 731	57 009
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		72 787	60 738
Total général (I + II + III)		180		244 969	137 167
RENOUVELLEMENT	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	11 805		
Matériel de transport	14 000		
TOTAL	25 805		
TOTAL GENERAL	25 805		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			11 805	11 805
Matériel de transport			14 000	14 000
TOTAL			25 805	25 805
TOTAL GENERAL			25 805	25 805

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	11 805			11 805
Matériel de transport	11 864	2 136		14 000
TOTAL	23 669	2 136		25 805
TOTAL GENERAL	23 669	2 136		25 805

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	2 136				
TOTAL	2 136				
TOTAL GENERAL	2 136				

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales 100	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PART SOCIAL	100.0000	5			5

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
INST.MATERIELS ET OUTILLAGES	Linéaire	3 à 8
MATERIELS DE TRANSPORT	Linéaire	3 à 5

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	786
Dettes fiscales et sociales	2 125
Total	2 912

KARA SANITAIRE PLOMBERIE

Société à responsabilité limitée au capital de €. 500
1, rue Henri Barbusse
94340 - JOINVILLE-LE-PONT
RCS CRETEIL B 819 941 642

CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE **DU 24 MAI 2022**

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT

de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Conformément à la proposition de la Gérance, l'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice net comptable d'un montant de €. 95 752,20, et décide de l'affecter de la manière suivante :

Origine du résultat à affecter :

Résultat de l'exercice bénéficiaire : €. 95 752,20

TOTAL A AFFECTER : €. 95 752,20
=====

Affectation proposée :

Autres réserves : €. 95 752,20

TOTAL AFFECTE : €. 95 752,20
=====

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'a été réalisée au titre des trois exercices précédents :

EXERCICE	DISTRIBUTION GLOBALE	AVEC ABATTEMENT	SANS ABATTEMENT
31/12/2020	0		
31/12/2019	0		
31/12/2018	0		

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.